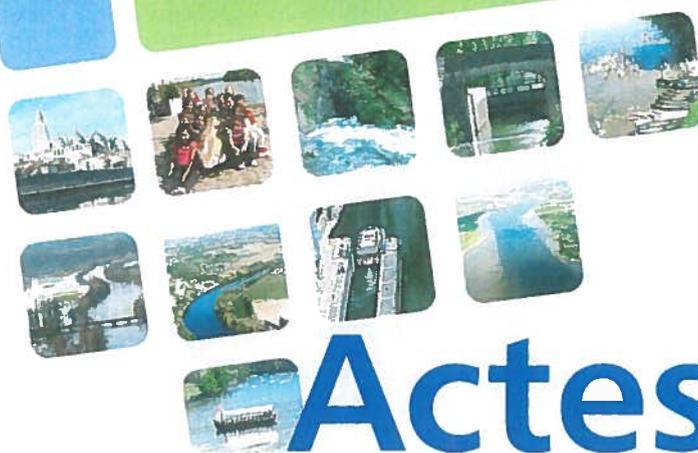


Colloque
AFEPTB

5 et 6 novembre 2009, Périgueux

Quel avenir pour la gestion durable des fleuves et rivières de France ?



Actes du colloque

Organisé par l'Association française des EPTB
et l'Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne



Association Française
des Établissements Publics Territoriaux de Bassin



EPIDOR
Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne

En partenariat avec



Extraits des sessions thématiques

Session zones humides et cours d'eau



Introduction Marc FORET, directeur de l'EPTB Saône Doubs

Le sujet est de taille tant la situation est préoccupante, sur nos bassins et sur l'ensemble du territoire national, les zones humides représentent encore, ou seulement, 2,4 millions d'hectares. Et, semble-t-il, les deux tiers sont menacés de survie à moyen terme. Ces deux chiffres traduisent l'importance du phénomène. L'histoire l'a voulu pour plusieurs raisons :

- sanitaires (assèchement des marais)
- économiques (drainage agricole)
- politiques de transport (projets d'infrastructures de transport)
- développement urbain (remblais importants)
- aménagement des cours d'eau, (re-calibrages, enrochement provoquant l'incision du lit et déconnectant les zones humides).

Aujourd'hui, le constat est là, et ce qui a été perdu ne pourra être que difficilement récupéré.

Par ailleurs, il y a peu d'enthousiasme pour protéger les zones humides, les reconquérir en raison des coûts et de l'ordre des priorités pour les collectivités. Les textes et les programmes à ce sujet se bousculent depuis quelques années, la loi de 1992, le décret du 29 mars 1993, la loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005. En 1995, l'important plan national des zones humides, la création d'observatoires des zones humides, l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 sur la délimitation des zones humides (s'agissant d'un sujet si central, cet arrêté a soulevé d'importants débats) et enfin, les SDAGE qui aujourd'hui, en application de la DCE, ont complètement intégré cette démarche et font une large place aux zones humides. Les programmes de mesure et les SAGE permettront peut-être d'accélérer ces démarches de reconquête de certaines zones humides.

Je pourrais aussi dire que, depuis quelques années, à côté de ces textes réglementaires, un grand nombre d'acteurs s'activent fortement autour de la reconquête des zones humides : les services de l'Etat, les agences, l'ONEMA, les collectivités ou leurs groupements, les milieux associatifs locaux (souvent précurseurs de la prise de conscience), les associations nationales. Enfin, je voudrais parler des EPTB qui font de la préservation et de la reconquête des zones humides un axe désormais prioritaire de leur intervention voulu par les textes qui les ont créés : 2003, la loi Bachelot et 2005, la loi sur le développement des territoires ruraux qui a étendu leurs compétences y compris sur les zones humides et le Grenelle dont les textes amplifient également le rôle des EPTB, et notamment l'article 56, encore en discussion.

Toute cette évolution est très intéressante, je dirais que protéger et reconquérir des zones humides, c'est avoir conscience de leur rôle sur l'environnement, sur la protection des espèces et des milieux, sur leur rôle de tampon, sur leur rôle de rétention d'eau. C'est intervenir aussi dans la réhabilitation de systèmes souvent fortement dégradés. C'est intervenir dans la préservation des espèces, l'utilisation de processus vivants qui concernent la faune, la flore ainsi que toutes les interactions du fonctionnement des cours d'eau.

Nous, EPTB, et sans doute nombre d'acteurs ici dans la salle, avons conscience d'être dans un domaine qui nécessite de privilégier une approche à la fois pluri et interdisciplinaire, associant connaissances hydrauliques, hydrologiques, sciences dures sciences de la vie, la biologie, mais aussi les attentes, la demande sociale, la perception par les populations des zones humides, c'est-à-dire les sciences humaines et sociales.

Intervention de Bernard LACHAT

Mon intervention ne va pas s'articuler autour du génie biologique mais plus spécialement autour du cours d'eau et de l'« espace cours d'eau ».

Pour commencer, l'approche des cours d'eau par l'homme a été une forme de réduction. Pour le Rhin, à l'époque, on avait des grands réservoirs de stockage d'eau qui ont, pour différentes raisons (économiques, d'insalubrité, etc.), été réduits. Il est possible de retrouver de plus en plus de documents historiques par rapport à ces interventions, notamment en Suisse. On s'aperçoit que, systématiquement, il y a dans ce « régime minceur », une réduction systématique de tout l'hydro-système pour un axe, un chenal préférentiel.

La deuxième phase d'approche de ces cours d'eau a été non seulement la chenalisation mais également, en s'apercevant qu'on arrivait à dominer des écoulements relativement impressionnants de grignoter la ripisylve, la forêt riveraine. Partout, non seulement sur des anciennes cartes, nous avons réduit les forêts riveraines. D'une manière générale, on trouve encore quelques lambeaux de forêts plus ou moins épaisses à certains endroits par rapport à des situations ancestrales mais systématiquement nous avons rogné un maximum d'éléments naturels jusqu'en bordure de ces cours d'eau, à tel point que je dis souvent que ces forêts riveraines, ou ces ripisylves ne ressemblent plus qu'à un paquet de cigarettes tellement elles sont fines. Cette réduction se concrétise sur le terrain par des actions relativement

traumatisantes, relativement musclées où l'on enlève systématiquement la végétation jusqu'en sommet de berges, souvent pour des pratiques culturelles, agricoles, etc. C'est assez étonnant de voir avec quel enthousiasme, les riverains qui viennent chercher une certaine qualité de vie aux bords des cours d'eau, arrivent à systématiquement détruire relativement tout. On arrive en fait à des techniques où toute la végétation est enlevée pour reconquérir un maximum de surfaces avec des moyens mécaniques souvent pas du tout adéquats, qui blessent considérablement certaines espèces. Il y a comme ça des sélections qui se font, certaines espèces ne supportant pas du tout ce genre d'opération. Bref, on en arrive même dans des zones agricoles à avoir ce que j'appelle des zones de jardinage des berges de cours d'eau, qui ne sont évidemment plus tellement fonctionnelles.

Ensuite, vient une troisième phase, celle de la simplification de tout. Visiblement, la végétation était encore trop envahissante et on a systématiquement corrigé, endigué, éliminé la végétation pour des systèmes extrêmement simplifiés et simplificateurs : enrochement jusqu'en haut, canal en béton. Cette réduction ne s'est peut être pas faite partout parce qu'on a quand même au niveau peut être paysagé ou écologique, gardé quelques éléments de décoration (je ne sais pas ce qui a prévalu à la sauvegarde de ces éléments). Vous constaterez comme moi que même si, peut être pour des motifs paysagés ou écologiques, on conserve certaines choses, elles n'ont plus grand chose de fonctionnel. Cette réduction de tout, comme je l'ai appelé, se traduit évidemment par des situations où le cours d'eau ne se réduit plus qu'à sa simple expression, une trace, un canal où il n'y a absolument plus rien du tout de naturel ou de fonctionnel. Cela explique le titre de mon intervention : le « régime minceur ». On a évidemment simplifié les écosystèmes de façon spectaculaire.

Nous sommes même passés parfois dans une quatrième phase où, une fois que tout était corrigé, nous avons eu le sentiment d'avoir dominé toute l'opération. On a construit à l'intérieur des lits des ponts, on a bétonné complètement les cours d'eau, parce qu'en fait c'était plus facile de balayer les feuilles mortes dans le cours d'eau, etc. Ici, nous avons enrochés pour protéger deux vaches et comme il n'y avait plus d'argent, on a arrêté l'enrochement. Après, on s'est rendu compte qu'on avait peut être sous-dimensionné le volume du cours d'eau, on a reconstruit des murs. Enfin, vous comprenez très bien qu'on s'est éloigné des milieux naturels.

D'où, après la cure minceur, l'épaississement total ! D'une manière générale, heureusement dirais-je, nous avons encore quelques modèles naturels qui nous permettent de donner une certaine forme d'inspiration aux gestionnaires et aux décideurs. A l'écran vous pouvez voir des ripisylves relativement fonctionnelles, bien stratifiées, avec une morphologie de cours

d'eau tout à fait intéressante. Des aménagements de génie biologique permettent de reconquérir ou de donner le coup de pouce à la nature pour qu'elle se développe toute seule comme sans notre intervention.

En fait, une ripisylve est une zone humide uniquement tributaire des niveaux d'eaux, des niveaux de pluie. On a principalement deux côtés, un côté souvent très mouillé, un autre moins, lesquels forment des écotones puisque nous avons affaire à des systèmes différents. C'est ce qui fait leur valeur et par conséquent, il faut évidemment s'en préoccuper et s'y intéresser. L'idée c'est d'essayer au minimum d'avoir une certaine épaisseur avec des successions végétales de chaque côté de l'écosystème en fonction des paramètres physiques et pédologiques. En règle générale, côté cours d'eau, la végétation est suffisamment bien différenciée, ceci est principalement lié à l'existence des crues, aux temps de submersion et également des apports en matières nutritives, de sédiments fins ou grossiers. Nous avons des séries relativement bien typées et d'une manière générale, une directive en Suisse donne comme valeur « idéale » de largeur de ripisylve jusqu'à vingt mètres de large avec une fourchette entre 5 et 15 mètres de largeur de bande rivulaire. Sur de grands cours d'eau, ça doit aller au-delà pour permettre d'assurer une biodiversité. Des études ont montrées que même si l'on augmente la largeur de la ripisylve de plus de 15 mètres, nous n'avons pas un gain significatif en biodiversité pour les petits cours d'eau.

Je vais juste rappeler quelques grands principes. La première chose à faire consiste strictement à ne rien faire, pour autant que le cours d'eau ait suffisamment d'énergie, de potentiel, etc. La restauration d'une ripisylve épaisse peut se faire toute seule. Mais évidemment une ripisylve aura différentes fonctions et aussi différents usages, c'est pourquoi les objectifs doivent être communs. Il faut surtout éviter l'uniformisation et surtout lutter contre elle comme on l'a vu précédemment.

A supposer qu'il faille intervenir sur une ripisylve existante ou autre, les actions suivantes devraient être entreprises :

- en premier lieu, permettre une certaine forme de restauration originelle,
- de même, recréer des liaisons fonctionnelles longitudinales et transversales de manière à améliorer les effets de corridor et de continuum,

- privilégier et améliorer les habitats.

La morphologie naturelle typique des cours d'eau est donc fondamentale mais difficile à obtenir, une certaine énergie et une certaine matière solide à faire valoir étant nécessaires. Toutes les techniques qu'on peut imaginer ou les options qu'on pourrait prendre dans ces principes doivent également pouvoir être adaptées à l'évolution du cours d'eau. C'est évidemment dans le temps que des choses et des décisions doivent être prises. Les objectifs doivent être inscrits dans un plan de gestion qui définit les cibles et aussi, bien sûr, les actions et les mesures à mener pour faire en sorte que tout ceci s'applique. Il faut aussi qu'il y ait un suivi de manière à s'assurer que ce qui est proposé soit effectivement réalisé et aussi pour adapter des mesures correctives.

Il faut évidemment s'occuper de l'ensemble du bassin versant. L'approche doit donc être globale mais pas seulement au niveau géographique également au niveau des connaissances ou des compétences. L'hydraulique, la géomorphologie, la biologie, les aspects sociaux, l'approche physique doivent être pris en compte. Il faut donc allier des exigences environnementales des écosystèmes avec les usages qui sont développés dans le bassin versant, mais ceci signifie aussi qu'il faut contrôler et gérer les usages dans les bassins versants.

Il faut évidemment s'occuper de l'ensemble du bassin versant. L'approche doit donc être globale mais pas seulement au niveau géographique également au niveau des connaissances ou des compétences. L'hydraulique, la géomorphologie, la biologie, les aspects sociaux, l'approche physique doivent être pris en compte. Il faut donc allier des exigences environnementales des écosystèmes avec les usages qui sont développés dans le bassin versant, mais ceci signifie aussi qu'il faut contrôler et gérer les usages dans les bassins versants.

Il faut évidemment toujours agir avec parcimonie au travers d'actions non traumatisantes.

Un mot clé à retenir : respect. Respect du cours d'eau, respect de ses composantes, essayer de rajeunir les peuplements de végétaux d'un côté ou de l'autre, diversifier les strates, adapter les techniques et les approches, avoir évidemment du machinisme adapté, surtout des personnes compétentes. A ce titre, la formation à l'approche de la gestion des cours d'eau est fondamentale. Parfois, il faudra contrôler les espèces végétales et animales invasives, qui peut être une problématique importante sur certains cours d'eau. Dans les actions, toujours avoir recours aux techniques végétales est un principe qui maintenant est à peu près passé dans les mœurs. Il faut redonner de la place aux cours d'eau, le laisser bouger.

En résumé, les pratiques à bannir sont les curages et les recalibrages. L'uniformisation, comme on l'a vu, l'artificialisation ou les techniques qui massacrent le cours d'eau sont aussi à bannir. L'enlèvement des freins à l'écoulement ne doit pas se faire systématiquement. Ce qu'il faut essayer aussi d'éviter, ce sont les pratiques

dites de jardinage ou, comme je l'intitule souvent, le « verdouillage » des berges de cours d'eau.

La phase cinq, ce serait la conservation et la reconquête. Il est important de gérer ce qui existe et de le garder à son meilleur niveau. On doit tenir compte évidemment des acteurs, des riverains, des agriculteurs, des propriétaires fonciers, etc. On arrive avec le dialogue à réaliser des choses très intéressantes. Dans les opérations de reconquête, on s'est rendu compte que l'objectif était aussi de favoriser l'attrait touristique.

Vous avez vu qu'on est passé par la cure minceur et à présent on passe à l'élargissement total. Je terminerai avec cette citation de Victor Hugo : « C'est une triste chose de penser que la nature parle et que le genre humain n'écoute pas ».

Marie TROCME - Directrice de l'EPTB sèvre niortaise - Quel est le statut des voies d'eau des exemples que vous avez donnés ? En France, le statut privé des rivières est une réelle difficulté pour mener des opérations cohérentes d'amont en aval, étant donné le nombre de propriétaires concernés. Comment faites-vous pour arriver à ces projets ?

Bernard LACHAT - Vous avez raison, le statut suisse diffère de celui de la France avec le domanial ou le non domanial. Dans les exemples que j'ai montrés, les cours d'eau sont rentrés dans le domaine public, sous la gestion de l'Etat, après les travaux de recalibrage dont ils ont fait l'objet. Pour le cas du Rhône, tout le monde est assez convaincu qu'il faut faire quelque chose par rapport à la sécurité des populations, rapport aux crues de 1987 et 2000. Globalement, il y a un consensus. Des études ont montré que les élargissements étaient quasiment la seule solution dans beaucoup d'endroits pour répondre à cette problématique. Chaque privé a été contacté et une procédure de négociation d'achat de terrain et éventuellement de délocalisation de certaines activités a été engagée. Il y a aussi eu des dédommagements par l'Etat des propriétaires pour les préjudices subis (délocalisation, ...). A ma connaissance, sur ce projet, il n'y a pas eu besoin de recourir à l'expropriation.

En résumé, les pratiques à bannir sont les curages et les recalibrages. L'uniformisation, comme on l'a vu, l'artificialisation ou les techniques qui massacrent le cours d'eau sont aussi à bannir. L'enlèvement des freins à l'écoulement ne doit pas se faire systématiquement. Ce qu'il faut essayer aussi d'éviter, ce sont les pratiques dites de jardinage ou, comme je l'intitule souvent, le « verdouillage » des berges de cours d'eau.

Jean Philippe REYGROBELLET - EPTB Gardons - L'EPTB mène une expérience de renaturation sur un affluent de 15 km. Il a défini une enveloppe latérale de 50 à 200 mètres de large et passe par de l'acquisition foncière à travers la TDENS (Taxe départementale sur les espaces naturels sensibles). Cela peut être une solution. L'EPTB a également essayé de mettre en place un partenariat avec la profession

agricole mais qui n'a pas pu aboutir. Dans votre présentation vous indiquez des coûts de renaturation très importants. Ce n'est pas transposable partout, il faut que les enjeux soient à la hauteur des financements. La « renaturation naturelle » trouve donc toute son importance dans ce contexte.

Bernard LACHAT - Revenir en arrière et inverser les effets de certaines pratiques coûte toujours très cher. Des études montrent que cer-

tains cours d'eau peuvent se « retrouver » tout seul, à moindre frais, mais chacun a ses particularités. Dans les exemples suisses que je vous ai montrés, l'implantation d'une ripisylve d'une largeur de 15 m s'est faite en partie à travers de l'acquisition foncière mais, aussi et pour l'essentiel, grâce à l'implication volontaire des agriculteurs. C'est un volontariat qui est un peu rémunéré car dans le cadre de la politique agricole suisse, ces agriculteurs pourront toucher des bonus supplémentaires (bonus réseau et bonus qualité).

Gilles VAN PETEGHEM indique qu'une étude réalisée au Danemark sur une opération de renaturation de zone humide de grande importance a montré que les coûts de l'artificialisation étaient identiques aux coûts de la renaturation. Il ne faut pas oublier que si l'environnement a un coût, l'artificialisation en a un aussi.

Intervention de Bernard CLEMENT

Le propos que je vais tenir va concerner la gestion des zones humides sur le thème « la nature peut souvent s'en charger ».

Un rappel, au préalable : il y a une prise de conscience et avec cette prise de conscience une évolution réglementaire. Mais il a fallu attendre 1986, c'est un point clé selon moi, pour que la France ratifie la convention de Ramsar sur les zones humides. Cette convention internationale n'a été ratifiée qu'en 1986 alors qu'elle a été élaborée en